

Date de dépôt : 4 novembre 2020

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 65 950 000 francs, en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau, avenue du Bouchet 16A, 1209 Genève – Petit-Saconnex

Rapport. de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Rémy Pagani, la commission des travaux a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 27 octobre 2020.

MM. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique auprès du Secrétariat général du Grand Conseil, et Matthias Bapst, responsable du budget des investissements près le département des finances, ont assisté aux travaux de la commission. Nous les remercions de leur précieuse contribution.

Nous remercions également M^{me} Garance Sallin pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

En préambule

Le 17 mars 2017, le Grand Conseil votait la loi 122042 ouvrant un crédit d'étude pour la rénovation et la surélévation du collège Rousseau, un bâtiment de l'ES2 construit en 1969, dont l'état de dégradation et de vétusté demande des travaux de rénovation conséquents. Une surélévation de ce bâtiment est également envisagée afin de pouvoir augmenter sa capacité d'accueil.

Le 24 juin 2020, le Conseil d'Etat déposait ce projet de loi 12743, ouvrant un crédit d'investissement de 65 950 000 F afin que les travaux de rénovation demandés et la surélévation envisagée puissent démarrer au plus vite.

Globalement, ce crédit d'investissement se décompose comme suit :

Construction :	61 818 000 fr.
Mobilier et équipement hors informatique :	3 407 000 fr.
Équipement informatique et téléphonie : (OCSIN)	725 000 fr.
Total (y c. TVA, honoraires, activation de charges salariales, renchérissement, divers et imprévus) :	65 950 000 fr.

Présentation

Audition de M^{me} Marta Perucchi, directrice DLOG, DIP, et de MM. Thierry Durand, directeur financier, service des finances de l'enseignement secondaire II, DIP, Patrick Mollard, chef de projets OCBA, DI, Bernard Wenger, chef de projets OCBA, DI, et Jean-Pierre Dupont, directeur OCBA, DI

M. Mollard rappelle la chronologie du projet. Le bâtiment a été construit en 1969. Le projet actuel commence en 2016, avec une étude de faisabilité suite au constat de vétusté du bâtiment et à l'augmentation des effectifs. En 2017, le crédit d'étude a été adopté.

L'autorisation de construire a été obtenue en mai 2019, elle est aujourd'hui en force. En novembre de la même année, un crédit supplémentaire de 0,48 MF a été accordé. En juin 2020, le Conseil d'Etat a octroyé, sur le crédit de renouvellement, le montant des honoraires des appels d'offres. Il était urgent de pouvoir le faire en raison des délais serrés. Le montant des honoraires a été déduit du crédit d'investissement présenté ce jour.

Les objectifs du projet sont d'augmenter de 24% les surfaces utiles, notamment d'enseignement. Depuis le début du projet, il y a eu une discussion avec l'OPS sur la qualité architecturale du bâtiment, qui a abouti à un arrêté du Conseil d'Etat pour le mettre à l'inventaire. Le concept d'intervention est de retrouver la transparence au niveau de la cafétéria et du hall d'entrée. Ils veulent transformer le rez inférieur en une zone d'espaces culturels, ainsi qu'améliorer la lumière par des prises de lumière en façade et en toiture.

Ils ont travaillé avec l'OCEN et le service du patrimoine et des sites autour du développement durable : l'idée est de maintenir l'ensemble des cordons boisés, d'avoir des toitures végétalisées et un patio boisé, de conserver au maximum les matériaux originaux pour réduire l'énergie grise, de mettre en œuvre une structure en bois, de raccorder au réseau de chauffage

à distance, d'installer des panneaux photovoltaïques et de dépolluer le bâtiment.

Le crédit d'étude voté était de 3,7 MF, le supplément le monte à 4,210 MF. Les appels d'offres ont été financés sur le crédit de renouvellement à hauteur de 3 338 700 F. Le pavillon provisoire, aussi financé par le crédit de renouvellement à hauteur de 7 900 000 F, sera utilisé pendant les travaux puis déplacé sur un autre site, ce qui en fait un investissement pérenne. Le crédit d'investissement demandé ici est de 65 950 000 F.

Ils projettent de réaliser les travaux en deux étapes. La moitié des occupants sera transférée dans un pavillon provisoire pendant que l'autre moitié du bâtiment restera en exploitation. L'installation du pavillon provisoire interviendrait entre avril et août 2021. La première étape sera livrée en août 2022, la seconde en août 2023, puis il y aura encore six mois de démontage et de finitions.

Question des commissaires

Une députée (S) relève que l'autorisation est en force, que les acteurs de l'environnement et du patrimoine ont donné leur aval, qu'il y a un programme avec les architectes, et qu'il ne reste en soi que l'accord de la commission.

M. Mollard répond qu'il reste encore une étape à régler avec l'OCAN, car ils ont dû déposer une demande d'autorisation complémentaire pour le pavillon provisoire. Pour sauvegarder la couronne d'un arbre, ils doivent faire deux pavillons plutôt qu'un. Autrement, ils sont prêts à commencer les travaux.

Le président relève que la surélévation est en bois, ce qu'il salue. Il aimerait plus de précisions sur le concept énergétique. Il souhaiterait savoir combien cela va coûter au niveau de l'exploitation.

M. Mollard n'a pas les chiffres exacts du passage de la chaudière au CAD. Il y a une augmentation de la charge globale de l'ordre de 70 000 F. A périmètre égal, il n'a pas le différentiel. Ils peuvent transmettre les calculs.

Le président explique que, lors d'une précédente audition, les députés ont voulu avoir un comparatif du coût du kWh avec les autres écoles du canton. Il demande le détail des coûts d'exploitation, avec tout ce que les SIG font payer dans le kWh.

Un député (PLR) pense que le projet est tellement abouti qu'il faudrait voter rapidement le crédit. Autant il est bon de se poser des questions sur le concept énergétique, autant il convient de ne pas trop retarder le processus.

Le président précise qu'il ne remet pas en cause le concept énergétique, mais trouve intéressant d'avoir ce comparatif.

Un député (Ve) et une députée (S) estiment également que ce projet est assez mûr pour être voté immédiatement.

En l'absence d'autres questions ou remarques, le président passe au vote.

Procédure de vote

Vote en 1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du **PL 12743** :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est **acceptée**.

Vote en 2^e débat

Art. 1	pas d'opposition, adopté
Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté

Vote en 3^e débat

Le président met l'ensemble du **PL 12743** aux voix :

Oui :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstention :	–

Le PL 12743 est **accepté**.

Après avoir désigné le rapporteur et fixé le délai de restitution du rapport, la commission préavise le traitement de ce projet de loi aux extraits (cat. III).

En conclusion

A l'unanimité, Mesdames et Messieurs les députés, la commission des travaux vous invite à voter avec enthousiasme ce projet de loi qui permettra de rénover, de remettre au goût du jour et d'agrandir ce bâtiment de l'ES2, ce qui lui permettra de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants et de demeurer un des fleurons de l'enseignement public genevois pour les décennies à venir.

Projet de loi (12743-A)

ouvrant un crédit d'investissement de 65 950 000 francs, en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau, avenue du Bouchet 16A, 1209 Genève – Petit-Saconnex

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

¹ Un crédit de 65 950 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la rénovation et surélévation du collège Rousseau, avenue du Bouchet 16A, 1209 Genève – Petit-Saconnex.

² Il se décompose de la manière suivante :

– Constructions	46 425 413 fr.
– Mobilier et équipement mobile DIP	3 087 279 fr.
– Equipement informatique et téléphonie OCSIN	656 648 fr.
– Honoraires	3 481 808 fr.
Total	53 651 148 fr.
TVA (7,7%)	4 131 138 fr.
– Renchérissement	2 400 000 fr.
– Divers et imprévus	4 850 000 fr.
– Activation de la charge salariale du personnel interne	920 000 fr.
Total	65 952 286 fr.
Arrondi à	65 950 000 fr.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit d'investissement de 65 950 000 francs est ouvert dès 2020. Il est inscrit sous la politique publique « F – Formation ».

² Il se décompose de la manière suivante :

– Construction (0616 5040)	61 818 000 fr.
– Mobilier et équipement hors informatique (0323 5060)	3 407 000 fr.
– Equipement informatique et téléphonie OCSIN (0615 5060)	725 000 fr.
Total	65 950 000 fr.

³ L'exécution de ce crédit est suivie au travers de numéros de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rénovation et surélévation du collège Rousseau

Projet de loi 12743

Crédit d'investissement de 65 950 000 francs

Commission des travaux du 27 octobre 2020



Département des infrastructures
Direction des rénovations et transformations
27 octobre 2020 - page 1



Département des infrastructures
Direction des rénovations et transformations
27 octobre 2020 - page 2

Sommaire

1. Chronologie
2. Programme des locaux
3. Patrimoine
4. Concept d'intervention
5. Développement durable
6. Coûts
7. Réalisation



Vue de la façade nord-ouest



Vue de l'entrée principale nord-ouest



Vue d'une salle de classe

Chronologie

- 1969, construction du premier bâtiment gymnasial par l'architecte Alain Ritter
- 1999, fermeture vitrée de l'Aula par Graf et Menoud architectes
- 2006, construction d'un pavillon de 12 classes d'accueil de l'ES II (ACCES)
- 2016, étude de faisabilité suite au constat de vétusté du bâtiment et à l'augmentation des effectifs (démographie, rallongement des formations),
- 2017 mars, adoption du PL 12042 ouvrant un crédit d'étude de 3,73 Mfr.
- 2018, pool Burckhardt+Partner lauréat du MEP SIA 143
- 2019 mai, devis général 73,5 Mfr. $\pm 10\%$ (69,29 + 4,21)
- 2019 mai, obtention de l'autorisation de construire DD 112105
- 2019 novembre, validation de 0,48 Mfr. de crédit d'étude supplémentaire
- 2020 juin, autorisation exceptionnelle du CE à financer 3,34 Mfr. d'honoraires d'appels d'offres par la loi 12460 (CR OCBA)
- 2020 juin, dépôt du PL 12743 pour un crédit d'investissement de 65,95 Mfr.

Programme des locaux

Les objectifs sont l'adaptation des infrastructures pédagogiques à l'enseignement du XXI^e siècle et l'absorption de l'augmentation des effectifs due à la démographie et au rallongement des formations

- Augmentation de 24% des surfaces utiles
- 51 salles d'enseignement, 3 690 m², +53%
- 5 salles de sciences, 1 470 m², +10%
- 7 salles d'arts, 900 m², +80%
- 3 salles de gymnastique, 1 750 m²
- Centre de documentation : 900 m², +122%
- Locaux administratifs : 850 m², +10%



Vue depuis la scène de l'Aula

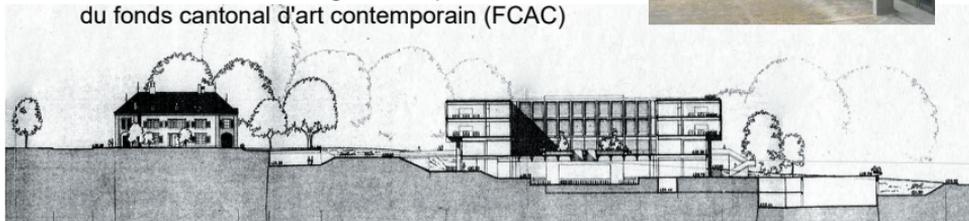
Couloir des classes donnant sur le patio



Patrimoine

2020 septembre, arrêté de mise à l'inventaire en concertation poussée avec l'OPS

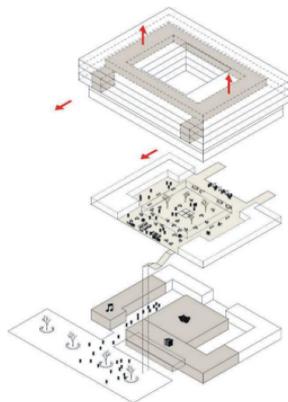
- Insertion dans la pente de l'ancien domaine du Bouchet respectueuse des gabarits de la maison
- Répartition réfléchie autour d'un patio témoin de l'histoire de l'enseignement secondaire
- Architecture préfabriquée rationnelle et économique emblématique de son époque
- Matériaux intérieurs soignés complétés d'œuvres du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)





Concept d'intervention

- L'implantation de la cafétéria au rez supérieur en prolongement du hall d'entrée et du patio, «restaure» une transparence et une convivialité
- Accessible directement depuis l'extérieur, le rez inférieur regroupera les espaces «culturels», arts de la scène, musique, centre de documentation
- Un 3^e étage prolonge le plan des classes existant, des lanterneaux et des «transparences» font rentrer la lumière naturelle dans les escaliers
- Les salles de gym sont rénovées et mise aux normes



Développement durable

En concertation avec l'OCEN

- Maintien des cordons boisés, toiture végétalisée et patio boisé pour réguler le climat local
- Conservation au maximum des matériaux originaux pour réduire l'énergie grise
- Mise en œuvre d'une structure bois, matériau renouvelable et facilement recyclable
- Raccordement au réseau de chauffage à distance et amélioration des qualités thermiques de l'enveloppe pour diminuer l'empreinte carbone
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture compensant la consommation du bâtiment
- Dépollution du bâtiment et utilisation de matériaux sains pour le bien-être des utilisateurs
- Poursuite de l'activité pour maintenir le lien social



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 700000 114

Département des infrastructures
Direction des rénovations et transformations
27 octobre 2020 - page 9

Coûts

81 395 900 fr.

Crédit d'étude

4 207 200 fr.

- L 12042 3 727 200 fr.
- Supplément 480 000 fr.

Appels d'offres

3 338 700 fr.

- L 12460 (CR OCBA) 3 338 700 fr.

Crédit d'investissement

65 950 000 fr.

- Construction 61 818 000 fr.
- Mobilier 3 407 000 fr.
- Informatique OCSIN 725 000 fr.

Pavillon provisoire

7 900 000 fr.

- L 12460 (CR OCBA) 7 900 000 fr.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1800 700000 114

Département des infrastructures
Direction des rénovations et transformations
27 octobre 2020 - page 10

Réalisation

Les travaux sont réalisés en deux étapes. La moitié des occupants sera transférée dans un pavillon provisoire. L'autre moitié du bâtiment restera en exploitation. Pour la sécurité, les flux et les accès sont entièrement séparés.

- Avril à août 2021 – pavillon provisoire
- Mai à juillet 2021 – travaux préparatoires
- Août 2022 – remise locaux 1^{re} étape
- Août 2023 – remise locaux 2^e étape
- Septembre 2023 à mars 2024 – démontage installation et pavillon, aménagements extérieurs

